



Hôtel de Ville
32 Rue de la République
58300 DECIZE

Tel : 03 86 25 03 23
Fax : 03 86 77 11 48
accueil@mairiedecize.fr

Decize, le 9 Mai 2023

*Mesdames, Messieurs les parents
Des élèves des écoles publiques
élémentaires et maternelles de DECIZE*

Mesdames, Messieurs,

Afin de trouver une organisation optimale pour notre prestataire de fourniture de repas, la collectivité a dû revoir le mode de réservation effectué par les familles en amont sur leur espace famille.

Aussi, à compter de la rentrée 2023/2024, il conviendra de réserver à la semaine ou au mois ou à l'année sur votre espace famille. Bien évidemment, il ne sera pas obligatoire que l'enfant mange toute une semaine entière. Néanmoins, s'il ne doit déjeuner qu'un seul jour dans la semaine, il sera demandé aux familles de réserver ce repas la semaine précédente avec comme date et heure butoirs le vendredi avant midi.

Il est rappelé aux familles que la démarche d'inscription ou d'annulation sur leur « espace famille » suivant ce lien : <https://pl.jvsonline.fr/EspaceFamille/> leur incombe et est de leur responsabilité.

*A titre tout à fait **exceptionnel** et sur production d'un justificatif médical au nom de l'enfant par exemple, la Responsable des Affaires Scolaires aura la possibilité d'ajouter ou de retirer une inscription **avant 8 h 45** le jour même de la prise du repas. J'attire toutefois votre attention sur cette situation exceptionnelle, tout oubli d'inscription ou d'annulation sans motif valable ne rentrera pas dans ce cadre. Aussi, le repas sera donc facturé.*

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

*Pour le Maire par délégation
L'Adjointe,*



M. JOACHIM